# Ne serions-nous pas déjà soumis, pour tout ou partie, à la charia ?

écrit par Maxime | 10 juillet 2017

Une marche contre la charia s'est tenue dans plusieurs villes des Etats-Unis le mois dernier.

Elle n'a pas été interdite. Il n'est pas sûr qu'il en irait de même en France, où l'état d'urgence a servi d'alibi pour interdire des manifestations de même tendance politique.

Dans les Etats-Unis de Trump au contraire, le risque d'affrontement avec les « antifas » a été assumé et il y eut effectivement des affrontements.

Tous les pays occidentaux sont ainsi divisés entre trois tendances : les mollusques amorphes sans opinion, ultra-majoritaires, les anti-charia et les pro-charia.

http://fr.euronews.com/2017/06/11/aux-etats-unis-les-uns-contre-la-charia-les-autres-contre-lislamophobie

Il semblerait qu'un organisateur ait voulu se défendre en disant ne s'attaquer qu'à l'islam radical.

http://www.rfi.fr/ameriques/20170611-etats-unis-manifestations-anti-charia-une-vingtaine-villes-pays

Pourtant, les Etats-Unis connaissent aussi le principe de précaution, ce qui a permis la suspension partielle de l'immigration musulmane.

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/muslim-ban-le-decret-anti-immigration-de-trump-entre-en-vigueur_1923009.html

Pourquoi donc prendre autant de précautions oratoires, alors que, de plus, par son action, l'ACT montre qu'elle se méfie de l'islam en tant que tel :

« ACT for America, qui compte plus de 500 000 membres, a appuyé la campagne de Donald Trump et sa présidente aurait ses entrées à la Maison Blanche. L'organisation a un annuaire

recensant presque toutes les associations d'étudiants musulmans du pays ainsi que les mosquées et les institutions islamiques. Son action est efficace : treize Etats ont interdit la charia et ACT for America compte dans son conseil d'administration des personnalités influentes dont un certain… Mike Flynn ».

**A partir de quand bascule-t-on dans la charia, par ailleurs ? Le basculement peut se faire progressivement.**

Ainsi, des observateurs considèrent qu'en Turquie, Erdogan impose une charia « douce », un début de charia autrement dit.
https://fr.express.live/2017/06/20/turquie-adopte-charia-douce/
Récemment, ainsi, Darwin a été retiré des manuels scolaires…
https://www.letemps.ch/monde/2017/07/06/indignation-turquie-gouvernement-retire-darwin-manuels-scolaires
A partir de quand peut-on parler d' »islam radical » ? A partir du moment où l'islam commence à dicter ses lois à la République ?

Alors, lorsqu'on institue une exception religieuse à la liberté d'expression, n'est-on pas déjà passé du mauvais côté ?
http://resistancerepublicaine.com/2017/03/18/affaire-du-cenacle-la-loi-pleven-bafoue-la-constitution-en-etablissant-une-inegalite-entre-croyants-et-athees/

Lorsqu'on permet de conclure des baux emphytéotiques administratifs cultuels en dérogation à la loi de 1905, comme l'a reconnu le Conseil d'Etat, finançant ainsi indirectement et principalement l'islam, en pratique, renonçant à la laïcité à cet égard, on est aussi passé du mauvais côté.

On est peut-être déjà en partie soumis à la charia en France.

**Complément de Christine Tasin**

Maxime est notre juriste, il ne parle que des lois. Mais la

charia est bien installée, officieusement.

Quand on supprime le feu d’artifice du 14 juillet dans plusieurs villes, par peur d’attentats… c’est la charia, qui interdit toute fête qui ne soit pas islamique qui est instaurée, par la peur, par la terreur.

Quand bobos, journaleux et politiques tournent 7 fois leur langue dans la bouche dès qu’il s’agit d’islam, c’est la charia, qui interdit toute critique de l’islam, qui est instaurée de fait.

Quand les filles non voilées se font agresser ou même violer, c’est la charia qui est instaurée de fait dans les territoires perdus de la République.

Quand des juges condamnent des maires refusant les repas de substitution, c’est la charia qui est imposée à la cantine, par la justice française, en violation de la loi française.

Quand des juges condamnent en première instance une Christine Tasin pour avoir dit que l’islam est une saloperie, un jeune patriote pour avoir mis des lardons dans une boîte à lettres de mosquées, un Eric Zemmour , un Renaud Camus, un Pierre Cassen ou un Pascal Hilout pour avoir dénoncé la conquête musulmane, c’est la charia qui est imposée, par la justice française, en violation de la loi française.

Quand des fascistes menacent les islamophobes et les anti-immigrationnistes, sans intervention des forces de l’ordre, sans condamnation de la justice, la charia est installée de fait, et elle a ses milices actives.

Quand la police est interdite de poursuite des deux-roues, d’interventions dans les « quartiers »… par peur des émeutes, c’est la charia qui est imposée par les musulmans et par le gouvernement.

Oui nous sombrons, la tête la première, sous la charia.

La loi n’est pas encore tout à fait chariatiquement correcte, ce qui explique que parfois la justice fasse son boulot, mais elle y vient, peu à peu, depuis la loi Pleven, et ce ne sont pas les gourdasses élues à l’Assemblée nationale qui vont empêcher l’horreur absolue d’être votée.

La France, 58ème pays musulman ? C’est bien parti, sauf si…